



**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

11 0 MARS 2026

ID : 024-252405329-20260303-03_03_2026-DE

Délibération N°03_03_2026

Objet : Budget Primitif 2026 - Nouvelle approbation pour mise en conformité avec l'instruction comptable budgétaire et comptable M4 - Délibération annule et remplace la délibération n°04-12-2025 du 16 décembre 2025

Séance du mardi 03 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le trois mars, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	mercredi 25 février 2026	
Nombre de délégués en exercice : 33	Nombre de délégués présents : 19	Nombre de votants : 20
Nombre de pouvoirs : 1		
Compétences : Obligatoire	Nombre de voix par compétence : 64	
Secrétaire de séance	M. Gé KUSTERS	

Présents :

Pascal PROTANO, Alain MARTY, Bernadette SALINIER, Marc MELOTTI, Jérôme PEYRAT, Gé KUSTERS, Gérard TEILLAC, Vincent FARGEAS, Alain PEYROU, Jean Pierre COLIN, Michel DOBBELS, Jean Paul DUBOS, Bernard TRIFFE, Jean Pierre CAZES, Marjorie MOLLETON, Frédéric GAUTHIER, Michel DONNETTE, Thierry BOIDE, Jean Marcel BEAU

Absents :

Thierry CIPIERRE, Evelyne ROUX, Pierre JAUBERTIE, Francis COLBAC, Daniel LE MAO, François ROUSSEL, Philippe ROUSSEAU, Vincent RIVAUD, Serge ORHAND, Jean Louis DESSALLES, Hervé COUSTILLAS, Brigitte CABIROL, Johann DESPORT

Pouvoirs :

Hélène REYS donne pouvoir à Pascal PROTANO

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le 10 MARS 2026

ID : 024-252405329-20260303-03_03_2026-DE

**Budget Primitif 2026 - Nouvelle approbation
conformité avec l'instruction comptable budgétaire et comptable
M4 - Délibération annule et remplace la délibération n°04-12-2025 du
16 décembre 2025**

Vu l'instruction M4 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2006 ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 modifiant l'instruction budgétaire et comptable applicable au SPIC, notamment les changements de compte de la nomenclature M4, à compter du 1er janvier 2026 ;

Vu la délibération n°04-12-2025 du 16 décembre 2025 par laquelle le Comité Syndical approuvait le budget primitif 2026 sur la base de la version antérieure de l'instruction M4 ;

Considérant la modification postérieure de l'instruction M4 à la délibération approuvant le BP 2026, il y a lieu, pour assurer la conformité de ce budget d'adopter une nouvelle délibération annulant et remplaçant la précédente, selon la nomenclature et les règles de l'instruction M4 dans sa version modifiée ;

Le budget 2026 présenté au vote de l'assemblée s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 78 201 178,00 €
- Section d'investissement : 38 230 388,00 €

Deux opérations sont créées en 2026 :

La première dans le programme 19301 Traitement des lixiviats : opération 1930102 STEP,

La deuxième dans le programme 202201 Ateliers de maintenance : opération 20220102 Atelier Belvès.

Afin de se mettre en conformité avec les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, la délibération n°16-14C du 27 mai 2014 est modifiée : le montant maximum des opérations gérées hors AP/CP est porté à 150 000 euros.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

11 0 MARS 2026

ID : 024-252405329-20260303-03_03_2026-DE

Chapitre	Libellé	TOTAL BUDGET 2025	BUDGET PRIMITIF 2026
011	Charges à caractère général	33 494 230,00	31 774 598,00
60	Achats et variation de stocks	7 557 129,00	6 847 584,00
61	Services extérieurs	20 012 893,00	18 310 434,00
62	Autres services extérieurs	1 208 575,00	1 301 010,00
63	Impôts et taxes	5 181 800,00	5 315 570,00
012	Charges de personnel et Frais assimilés	25 801 569,00	24 612 210,00
62	Autres services extérieurs	1 102 120,00	110 200,00
63	Impôts et taxes	550 275,00	533 007,31
64	Charges de Personnel	24 149 174,00	23 969 002,69
65	Autres charges de gestion courante	1 025 228,00	1 327 200,00
66	Charges financières	1 985 000,00	2 036 850,00
67	Charges spécifiques	682 000,00	630 000,00
68	Dotations pour provisions	266 000,00	0,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	8 534 345,50	0,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	17 002 822,00	17 820 320,00
TOTAL GENERAL		88 891 194,50	78 201 178,00

Recettes

Chapitre	Libellé	TOTAL BUDGET 2025	BUDGET PRIMITIF 2026
002	Résultat reporté de fonctionnement	10 452 730,50	0,00
013	Atténuation de charges	214 980,00	187 500,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	699 644,00	725 818,00
70	Vente produits fabriques, prestations service	64 628 722,00	64 830 920,00
74	Subvention d'exploitation	1 684 518,00	1 360 940,00
75	Autres produits de gestion courante	10 735 600,00	11 096 000,00
77	Produits spécifiques	475 000,00	0,00
TOTAL GENERAL		88 891 194,50	78 201 178,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le **11 0 MARS 2026**
ID : 024-252405329-20260303-03_03_2026-DE

Chapitre	Libellé	TOTAL BUDGET 2025	
020	Dépenses imprévues	100 000,00	
10	Dotations, Fonds Divers et Réserves	50 000,00	-
16	Emprunts et dettes assimilés	8 700 000,00	9 000 000,00
	Dépenses d'équipement	46 224 581,69	28 204 570,00
20	immobilisations incorporelles	558 548,29	182 000,00
21	Immobilisations corporelles	10 224 096,14	4 567 670,00
23	Immobilisations en cours	35 441 937,26	23 454 900,00
23	Immobilisations en cours (autres)	500 000,00	-
040	Opérations d'ordre de transfert sections	699 644,00	725 818,00
041	Opérations patrimoniales	4 600 000,00	300 000,00
TOTAL GENERAL		60 874 225,69	38 230 388,00

Recettes

Chapitre	Libellé	TOTAL BUDGET 2025	BUDGET PRIMITIF 2026
001	Résultat reporté d'investissement	6 035 213,45	-
021	Virement de la section de fonctionnement	8 952 254,50	-
040	Opérations d'ordre de transfert en section	17 002 822,00	17 820 320,00
041	Opérations d'ordre budgétaire	4 600 000,00	300 000,00
10	FCTVA	3 600 000,00	2 700 000,00
13	Subventions d'investissement perçues	672 341,00	742 470,00
16	Emprunts et dettes assimilées	19 511 594,74	16 667 598,00
23	Immobilisations en cours	500 000,00	-
TOTAL GENERAL		60 874 225,69	38 230 388,00

Il est proposé au comité syndical de voter le budget 2026 par nature :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Par opération d'équipement pour la section d'investissement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°04-12-2025 du 16 décembre 2025 portant approbation du Budget Primitif 2026.

ADOpte dans son ensemble le Budget Primitif 2026 du SMD3 conformément à l'instruction M4 dans sa version applicable au 1^{er} janvier 2026.

APPROUVE le vote du Budget Primitif 2026 par nature, par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

APPROUVE la note explicative de synthèse du Budget Primitif 2026 annexée.

Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

L'autorité territoriale certifie sous sa
responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le 10 Mars 2026

Pour extrait conforme
Coulounieix-Chamiers

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le 11 0 MARS 2026
ID : 024-252405329-20260303-03_03_2026-DE

Secrétaire de séance

Gé KUSTERS

Président du SMD3

Pascal PROTANO





NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2026 (annule et remplace)

Monsieur le Président expose :

Suite aux modifications de l'article L.1612-1 du CGCT applicables au SPIC, il est nécessaire d'annuler et de remplacer le budget primitif 2026 voté le 16 décembre 2025.

Arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux à compter du 1^{er} janvier 2026. Ce texte vise à actualiser l'instruction budgétaire et comptable en tenant compte des dernières évolutions législatives et réglementaires (notamment la mise à jour du plan de comptes) et à améliorer la pratique budgétaire et comptable en précisant et simplifiant le cadre. La réglementation budgétaire ne renvoie plus les SPIC aux dispositions des communes mais aux dispositions générales.

- Généralisation du compte financier unique pour les SPIC,
- Suppression des chapitres de dépenses imprévues (020 et 022) entraînant la possibilité de réaliser des virements de crédits entre chapitres (hors chapitre 012 Dépenses de personnel), dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section (mention précisée dans la maquette budgétaire état I – modalités de vote du budget),
- Le délai entre le débat d'orientation budgétaire et l'examen du budget primitif est fixé à 10 semaines au lieu de 2 mois auparavant, article L.1612-26 du CGCT,
- Insertion de l'état relatif aux ratios financiers, renseigné par la régie, à l'exception des ratios non pertinents à leur niveau,
- Reclassement des comptes de nature exceptionnelle au sein des comptes de nature courante. Le terme « spécifique » sera limité aux éléments propres au secteur public local et aux produits et charges en lien avec un événement majeur inhabituel (corrections d'erreurs sur exercices antérieurs et annulations de titres et mandats sur exercices antérieurs).
- Transposition 2026 concernant le budget primitif du SMD3 :

777 => 747 Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de

l'exercice - 748 Quote-part des subventions d'investissement l'exercice

775 => 757 Produits des cessions d'éléments d'actif

778 => 7588 Autres (remboursement IJ titulaires et sinistres)

6714 => 6585 Intérêts moratoires

675 => 657 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés

6743 => 6553 Subventions de fonctionnement versées

1. Rappel réglementaire

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un certain formalisme quant à la présentation, à la publication et aux annexes à joindre pour le budget primitif et le compte administratif des collectivités. Ces documents doivent également faire l'objet d'une mise à disposition du public dans les 15 jours qui suivent leur adoption. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du Président.

Le SMD3 a opté pour la mise à disposition des documents budgétaires en version papier consultable au siège administratif ainsi que pour la publication sur son site internet : www.smd3.fr. La Loi N°2015-991 (NOTRe) du 7 août 2015 prévoit dans son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Les documents budgétaires doivent être assortis d'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note explicative de synthèse doit être annexée au budget primitif et conformément à l'article L. 2121-12, mise en ligne sur le site internet de la collectivité après l'adoption par le Comité Syndical des délibérations auxquelles elle se rapporte.

2. La présentation générale du budget

Le budget se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace les opérations de dépenses et de recettes liées à la gestion courante de la collectivité, c'est-à-dire les produits et les charges qui reviennent régulièrement chaque année. Sont imputées également dans cette section les charges financières liées aux intérêts de la dette.

La section d'investissement retrace les opérations de dépenses et de recettes liées aux programmes d'investissement nouveaux ou en cours qui enrichissent le patrimoine : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital des emprunts.

L'équilibre de chacune des sections du budget est assuré par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement. L'autofinancement est obtenu en additionnant les montants du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et des dotations aux

amortissements et provisions. De ce montant sont retranchés les travaux des subventions d'investissement transférées au compte de résultat.

Le budget primitif (BP) constitue la première décision budgétaire prise par le comité syndical. Les prévisions budgétaires autant en dépenses qu'en recettes inscrites au BP pourront faire l'objet de modifications dans le cadre du vote des décisions modificatives.

Le budget principal 2026 s'équilibre à hauteur de 116 431 566,00 € dont :

- 78 201 178,00 € au titre de la section de fonctionnement
- 38 230 388,00 € au titre de la section d'investissement.

Le budget primitif est voté pour l'année civile, la date limite de vote est fixée au 30 avril.

Le budget est voté selon le plan de compte 2025, une mise à jour des comptes sera faite au budget supplémentaire 2026, en fonction des nouveautés du plan de compte 2026, non disponible à ce jour.

Le vote du budget primitif doit avoir lieu dans les 2 mois suivant le débat d'orientation budgétaire. Ce débat s'est tenu le 25 novembre 2025.

3. Conjoncture économique

Dans le cadre de l'élaboration de notre budget 2026, une attention particulière doit être portée à la valeur de reprise des matières issues du tri (papier, cartons, plastiques, métaux, etc.), poste qui, s'il peut générer des recettes pour la collectivité, reste fortement dépendant de la conjoncture des marchés internationaux et de la structuration des contrats en cours.

La valeur moyenne de reprise du verre s'élevait en 2024 à environ 24 € par tonne. En 2025, cette valeur a chuté à 8,50 € par tonne, soit une baisse de près de 65 %. Cette dégradation tarifaire s'explique notamment par :

- Un ralentissement de la demande des verriers,
- La hausse des coûts logistiques, répercutée dans les conditions de reprise,
- Une suroffre ponctuelle sur le marché ou des exigences de qualité plus strictes.

La ferraille a connu une baisse continue depuis début 2024. Cependant, des prix planchers appliqués dans les contrats permettent de limiter l'impact de cette baisse sur les tarifs réellement versés. Cette évolution résulte de plusieurs facteurs structurels et conjoncturels :

- Baisse de la demande d'acier recyclé, liée au ralentissement de certains secteurs industriels (construction, automobile, équipements),
- Concurrence internationale accrue, notamment avec des importations de ferrailles ou d'acier à bas coût, qui exercent une pression à la baisse sur les prix en Europe.

Ces éléments combinés conduisent à une faible valorisation de la ferraille broyée, parfois même inférieure aux seuils planchers contractuels, ce qui met en évidence la fragilité actuelle du marché des matières premières secondaires.

Les indices liés aux fibreux (papiers / cartons) et aux plastiques ont enregistré une tendance négative continue à partir de juillet 2024, marquant un recul significatif sur la seconde moitié de l'année. Après cette phase de baisse, une reprise positive a été observée en début d'année 2025, portée

vraisemblablement par un redémarrage partiel de l'activité économique la demande. Cependant, cette amélioration s'est avérée de courte durée : l'indice est reparti à la baisse, confirmant l'instabilité du marché concerné.

Des prix projetés pour 2026 sur les planchers contractuels actuels

À ce stade, pour construire les prévisions budgétaires, nous avons fait le choix prudent de nous baser sur les valeurs planchers prévues dans les contrats actuels. Ces planchers représentent des garanties minimales mais sont liés à des prix de base de contrat dont la variation est significative et peu prévisible.

Or, la totalité de ces contrats doit être renégociée ou relancée entre la fin de l'année 2025 et le 1^{er} trimestre 2026, dans le cadre de nouvelles consultations. À ce jour, nous ne disposons pas encore des résultats de ces négociations. Cela signifie que le prix de base de référence – celui sur lequel s'appliquent les coefficients de modulation pour atteindre le prix réel de reprise – n'est pas encore connu, ce qui limite notre lisibilité budgétaire pour l'année à venir.

Une visibilité fortement réduite à court terme

Compte tenu de ces incertitudes contractuelles, il conviendra d'ajuster les montants prévisionnels dès le début de l'exercice 2026, en fonction des conditions tarifaires réellement obtenues.

Mais au-delà du seul cadre contractuel, c'est la très forte instabilité des marchés de matières premières qui complexifie la projection. Ces dernières années, plusieurs événements majeurs nous ont démontré l'extrême volatilité du contexte économique et géopolitique :

- La crise sanitaire liée au Covid-19,
- La guerre en Ukraine,
- Les tensions sur les chaînes d'approvisionnement internationales,
- La montée des incertitudes géopolitiques (Proche-Orient, Asie),
- Les aléas climatiques et leurs impacts sur la logistique et les flux de matières.

Autant d'éléments qui entraînent des répercussions directes sur les cours des matières recyclables, et donc sur nos recettes potentielles.

Cette évolution représente une perte significative de recettes pour la collectivité, alors même que les coûts d'exploitation et d'évacuation tendent, eux, à augmenter.

Dans ce contexte, il convient d'adopter une posture pragmatique et prudente, en s'appuyant sur des hypothèses basses et sécurisées, tout en restant vigilants. Une revue d'ajustement en début d'exercice 2026 sera indispensable pour intégrer les nouvelles données contractuelles et actualiser nos prévisions en conséquence.

4. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 78 201 178,00 €.

Suppression du chapitre 022 Dépenses imprévues, montant intégré au compte 611.

Suppression des dépenses dites exceptionnelles en 2025, intégrées au chapitre 65 Autres charges de gestion en 2026 (pénalités, intérêts moratoires, subventions).

1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles sont estimées à 60 380 858,00 € et les dépenses d'ordre à 17 820 320,00 €.

Chapitre	Libellé	TOTAL BUDGET 2025	BUDGET PRIMITIF 2026
011	Charges à caractère général	33 494 230,00	31 774 598,00
60	Achats et variation de stocks	7 557 129,00	6 847 584,00
61	Services extérieurs	20 012 893,00	18 310 434,00
62	Autres services extérieurs	1 208 575,00	1 301 010,00
63	Impôts et taxes	5 181 800,00	5 315 570,00
012	Charges de personnel et Frais assimilés	25 801 569,00	24 612 210,00
62	Autres services extérieurs	1 102 120,00	110 200,00
63	Impôts et taxes	550 275,00	533 007,31
64	Charges de Personnel	24 149 174,00	23 969 002,69
65	Autres charges de gestion courante	1 025 228,00	1 327 200,00
66	Charges financières	1 985 000,00	2 036 850,00
67	Charges spécifiques	682 000,00	630 000,00
68	Dotations pour provisions	266 000,00	0,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00	
023	Virement à la section d'investissement	8 534 345,50	0,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	17 002 822,00	17 820 320,00
TOTAL GENERAL		88 891 194,50	78 201 178,00

1-1 Les dépenses réelles

➤ Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre a été estimé à 31 774 598 € en 2026, en diminution de -1 719 632 € (-5,13%).

Ce chapitre retrace l'ensemble des charges de fonctionnement courant et notamment :

- Les charges d'eau, d'électricité, de combustibles et de carburant pour un montant de 4 645 k€,
- Les charges liées aux différentes prestations (exploitation d'un centre de tri, transport et traitement des déchets ménagers, des refus de tri...) pour un montant de 12 977 k€,
- Les locations mobilières et immobilières pour un montant de 251 k€,
- Les primes d'assurance (multirisques, dommage construction, assurance statutaire) pour un montant de 1 352 k€,
- Les frais d'entretien et petits équipements des bâtiments et matériels, voirie et autres pour un montant de 909 k€,
- Les frais de réparations et petits équipements pour matériel roulant pour un montant de 3 330 k€,
- Les frais de maintenance des équipements sur les sites pour un montant de 742 k€,
- Les frais d'affranchissement et télécommunication pour un montant de 658 k€,
- Les frais d'impression et de publication pour un montant de 213 k€,
- Les taxes liées à l'enfouissement des déchets (TGAP) 5 120 k€,
- Les charges diverses (vêtements de travail, fournitures administratives, frais de déplacement, taxes foncières, nettoyage des locaux...) pour un montant de 890 k€,
- Les frais d'analyses, d'études, recherches et honoraires pour un montant de 476 k€,
- Les frais de formation pour un montant de 211 k€.

➤ Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Pour 2026, les charges de personnel, estimées à 24 612 210€, diminuent de – 1 189 359 € soit -4,6% par rapport au budget 2025 et représentent 31% des dépenses de fonctionnement.

Cette diminution du budget prévisionnel 2026 de -4.6% au regard du BP 2025 après DM, en dépit des hausses réglementaires en matière de ressources humaines, est liée principalement à la fermeture du centre de tri de Marcillac au 1^{er} février 2026 ainsi qu'aux mesures d'économie engagées par le syndicat au cours de l'année 2025.

1. EFFET PRIX

L'effet prix représente l'impact budgétaire des charges de personnel relatif à l'application des réglementations publique et privée en matière de ressources humaines et auxquelles le syndicat est tenu.

- Effet prix – réglementation droit public

Le BP 2026 intègre les surcoûts liés à l'application de la réglementation (effet année pleine 2025 et/ou mesures 2026) concernant les personnels de droit public. L'impact de ces mesures auxquelles le syndicat est subordonné est estimé à plus de 300 000 € :

> Surcoûts relatifs à l'effet GVT (glissement vieillesse technicité) : avancements d'échelon et de grade, mesures catégorielles

> Surcoût relatif à la seconde revalorisation de 3 points supplémentaires, prévue au 1^{er} janvier 2026, du taux de contribution employeur CNRACL qui évolue de 34,65% à 37,65%. L'estimation de cette mesure est évaluée en 2026 à 190 000€.

Il est à noter que le Décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une augmentation progressive de ce taux, de +3 points par an depuis le 1^{er} janvier 2025, pour atteindre 43,65% au 1^{er} janvier 2028.

> Compte tenu du double contexte national, politique et budgétaire, aucun taux prévisionnel d'évolution du point d'indice n'a été retenu dans le cadre du BP 2026

- Effet prix – réglementation droit privé

Depuis le passage en SPIC du SMD3 au 1^{er} janvier 2023, l'ensemble des personnels contractuels relèvent désormais du régime de droit privé et, par voie de conséquence, des dispositions légales (code du travail) et conventionnelle (convention collective nationale des déchets) associées. L'effet année pleine 2025 et/ou mesures 2026 de cette réglementation représentent un surcoût évalué au BP 2026 à près de 300 000 € :

> Surcoût relatif à l'évolution prévisionnelle du point CCNAD ; un taux d'évolution de 1.75% a été retenu dans le cadre du BP 2026

> Surcoût relatifs à l'effet GVT (glissement vieillesse technicité) incluant notamment l'acquisition d'ancienneté des personnels privés du SMD3 et l'évolution en conséquence de la prime d'ancienneté correspondante

- Effet prix – fermeture du site de Marcillac

Le BP 2026 intègre l'ensemble des mesures indemnitaires en faveur des personnels du centre de tri de Marcillac consécutives à la fermeture du site au 1^{er} février 2026 (indemnités régularisées, congés, mesures d'accompagnement social négociées dans le cadre du PSE, allocations de sécurisation professionnelle le cas échéant).

2. EFFET VOLUME

L'effet volume concerne les dépenses de personnel en lien avec les effectifs retenus au BP 2026.

La maîtrise de la masse salariale constitue une priorité pour le SMD3. Ainsi, les effectifs prévisionnels inscrits au BP 2026 diminuent de plus de 37 ETP par rapport aux effectifs initialement retenus au BP 2025, à la faveur notamment de la fermeture du centre de tri de Marcillac mais également de mesures de rationalisation des postes.

- Economies de postes

Le BP 2026 intègre en année pleine les mesures d'économie engagées par le syndicat au cours de l'année 2025 à la suite de réorganisation d'activités ayant entraîné des suppressions de postes (service commercial, service départemental de planification de la collecte, ...).

- Effet année pleine des recrutements 2025

Le BP 2026 intègre les charges en année pleine de postes partiellement pourvus en 2025 (recrutement différé par choix ou subi, faute de candidats par exemple)

- Intérim 2026

Le poste budgétaire intérim 2026 diminue de près de 90% par rapport aux prévisions d'atterrissage 2025. La baisse substantielle de ce poste est principalement liée à la fermeture du centre de tri de Marcillac.

➤ Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Au sein de ce chapitre, sont inscrites pour un montant de 1 327 k€ les dépenses relatives :

- aux redevances versées pour l'utilisation de logiciels en mode SAAS : 629 k€,
- à l'indemnité de sortie du contrat Dalkia (valorisation biogaz ISDND St Laurent) : 315 k€
- aux cotisations retraites, frais de missions et indemnités versées aux élus : 86 k€,
- à la participation versée à St Laurent des Hommes pour l'entretien des voiries : 113 k€,
- à l'annulation des titres sur exercice antérieur : 20 k€
- aux admissions en non-valeur et créances éteintes : 10 k€
- aux intérêts moratoires : 50 k€
- aux subventions destinées aux partenariats pour la réduction des déchets et les recycleries : 104 k€.

➤ Les intérêts de la dette (chapitre 66)

Les charges financières s'élèvent à 2 037 k€ en 2026.

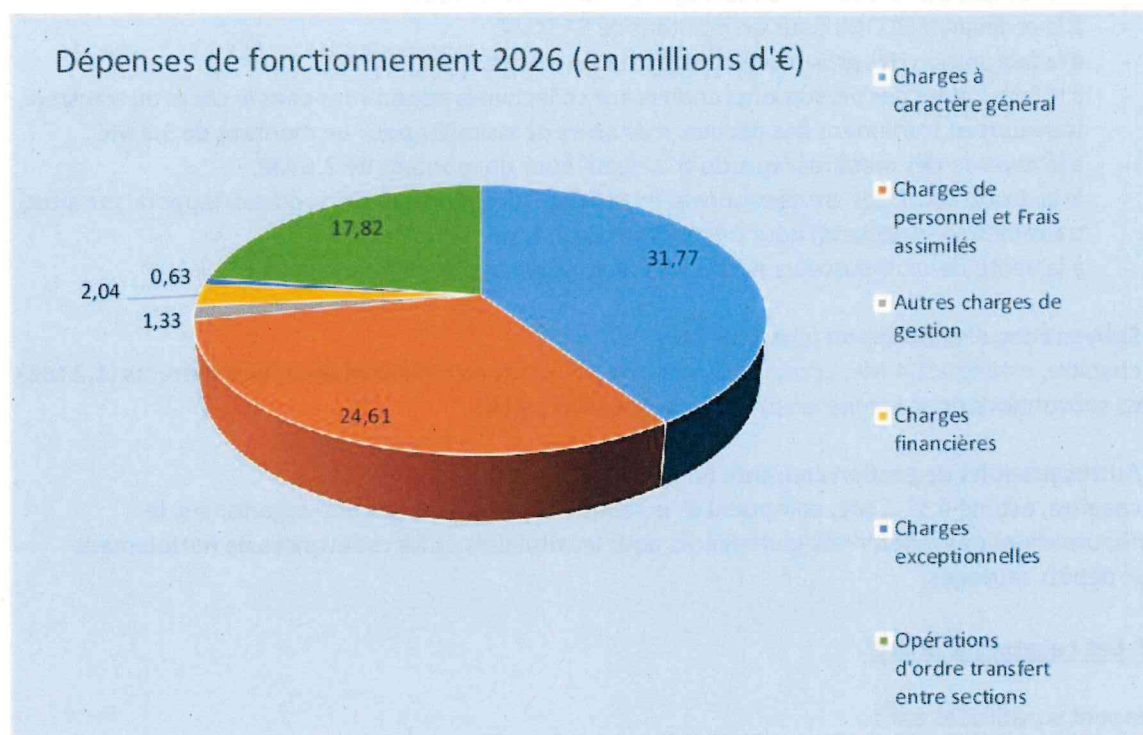
➤ Les charges spécifiques (chapitre 67)

Le chapitre 67 est évalué à 630 k€ correspondant aux annulations de titres sur exercice antérieur.

1-2 Les dépenses d'ordre

Elles sont constituées par :

- Les dotations aux amortissements et aux provisions (*chapitre 042*) pour un montant de 16,8 M€,
- La constitution d'un provisionnement pour les charges liées à la post exploitation de l'ISDND de Saint Laurent des Hommes pour un montant de 820 k€
- La constatation de la valeur nette comptable lors des cessions d'actifs pour 200 k€.



2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles sont estimées à 77 475 360,00 € (hors résultat reporté) et les recettes d'ordre à 725 818,00 €.

Intégration des recettes dites exceptionnelles en 2025 au compte 7588 en 2026 (remboursement des indemnités journalières des titulaires et sinistres)

Chapitre	Libellé	TOTAL BUDGET 2025	BUDGET PRIMITIF 2026
002	Résultat reporté de fonctionnement	10 452 730,50	0,00
013	Atténuation de charges	214 980,00	187 500,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	699 644,00	725 818,00
70	Vente produits fabriques, prestations service	64 628 722,00	64 830 920,00
74	Subvention d'exploitation	1 684 518,00	1 360 940,00
75	Autres produits de gestion courante	10 735 600,00	11 096 000,00
77	Produits spécifiques	475 000,00	0,00
TOTAL GENERAL		88 891 194,50	78 201 178,00

2-1 Les recettes réelles

➤ Les atténuations de charges (chapitre 013)

Ce chapitre a été estimé à 188 k€ en 2026.

Sont inscrits les remboursements sur rémunérations effectués par les organismes sociaux (indemnités journalières...).

➤ Les produits des services (chapitre 70)

Ce chapitre, évalué à 64,83 M€ en 2026, regroupe les recettes liées :

- à la redevance REOMI pour un montant de 51,9 M€
- à la facturation des gros producteurs pour un montant de 2,3 M€
- à la facturation des prestations rendues aux collectivités adhérentes dans le cadre du transfert, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés pour un montant de 5,3 M€
- à la revente des matières issus du tri sélectif pour un montant de 2,6 M€,
- à la facturation des professionnels bénéficiant des services du syndicat (apport sur sites, traitement des déchets) pour un montant de 2,1 M€,
- à la vente des composteurs et diverses facturations pour un montant de 676 k€.

➤ Subventions d'exploitation (chapitre 74)

Ce chapitre, estimé à 1,4 M€, comptabilise les contributions de solidarité pour les adhérents (1,2 M€) et les subventions pour la mise en place de la REOMI (129 k€).

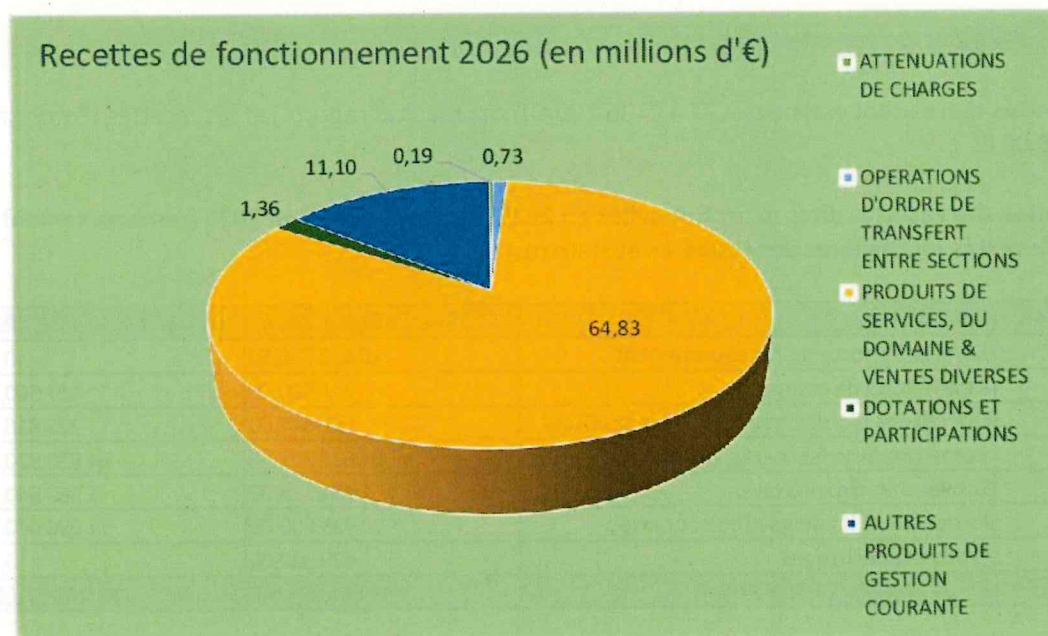
➤ Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce chapitre, estimé à 11,1 M€, comptabilise les soutiens provenant des éco-organismes, le remboursement des indemnités journalières pour les titulaires et les redevances de nettoyage pour dépôts sauvages.

2-2 Les recettes d'ordre

Elles sont constituées par :

- La quote part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat (article 777) estimée à 500 k€ en 2026,
- La reprise des provisions correspondant aux charges de la post-exploitation de l'ISDND de Saint Laurent des Hommes pour un montant de 226 k€.



5. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 38 230 388,00 €

Suppression du chapitre 020 Dépenses imprévues.

1- Les dépenses

Les dépenses réelles (*non compris les restes à réaliser*) sont estimées 37 204 570,00 € et les dépenses d'ordre à 1 025 818,00€.

Chapitre	Libellé	TOTAL BUDGET 2025	BUDGET PRIMITIF 2026
020	Dépenses imprévues	100 000,00	
10	Dotations, Fonds Divers et Réserves	50 000,00	-
16	Emprunts et dettes assimilés	8 700 000,00	9 000 000,00
	Dépenses d'équipement	46 224 581,69	28 204 570,00
20	immobilisations incorporelles	558 548,29	182 000,00
21	Immobilisations corporelles	10 224 096,14	4 567 670,00
23	Immobilisations en cours	35 441 937,26	23 454 900,00
23	Immobilisations en cours (autres)	500 000,00	-
040	Opérations d'ordre de transfert sections	699 644,00	725 818,00
041	Opérations patrimoniales	4 600 000,00	300 000,00
TOTAL GENERAL		60 874 225,69	38 230 388,00

1-1 Les dépenses réelles

Au sein des dépenses réelles d'investissement, le remboursement du capital des emprunts s'élève à 9 M€. Les dépenses d'équipement (*hors restes à réaliser*) atteignent 28,2 M€. Ces dépenses sont constituées d'investissement pour la mise en œuvre de la redevance incitative, l'achèvement de la construction du centre de tri départemental, l'aménagement des centres de transfert des déchets, la mise aux normes des déchèteries, le renouvellement de la flotte matériel roulant, ...

La liste ci-dessous détaille l'ensemble des dépenses d'équipement prévues sur l'année.

Ces dernières sont classées selon une architecture budgétaire propre au syndicat qui correspond à des processus d'activités, par opérations.

Deux opérations sont créées en 2026 :

- La première dans le programme 19301 Traitement des lixiviats : opération 1930102 STEP,
- La deuxième dans le programme 202201 Ateliers de maintenance : opération 20220102 Atelier Belvès.

Afin de se mettre en conformité avec les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, la délibération n°16-14C du 27 mai 2014 est modifiée : le montant maximum des opérations gérées hors AP/CP est porté à 150 000 euros.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le 10 MARS 2026

ID : 024-252405329-20260303-03_03_2026-DE

➤ Opérations hors Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

OPERATIONS	LIBELLE	BP 2025	BUDGET PRIMITIF 2026
14032020	COLLECTE MONTPON/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	0	
15022020	DECHETERIES BASTIDES/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	-	
15032020	DECHETERIES MONTPON/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	3 480,00	
15042020	DECHETERIES PERIGUEUX/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	-	
16012020	CT BERGERAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	-	
16062020	CT ST FRONT/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	17 100,00	36 500,00
16082020	CT DUSSAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	-	
16092020	CT MARCILLAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	17 600,00	
19032020	ISD-ND ST LAURENT/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	315 314,19	8 000,00
19062020	ISDI ST FRONT/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	-	10 000,00
200612	Centre de Coulounieix	-	
201531	Centres de transfert / Passage en FMA	4 100,00	8 000,00
25012020	ANTENNE BERGERAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	58 600,00	250,00
25022020	ANTENNE BASTIDES/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	400,00	3 100,00
25032020	ANTENNE MONTPON/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	18 743,84	-
25042020	ANTENNE RAMPINSOLLE/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	2 600,00	1 820,00
25052020	ANTENNE RIBERAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	-	600,00
25082021	ANTENNE THIVIERS/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	125 400,00	142 900,00
25102020	ANTENNE SIEGE/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	121 667,39	45 500,00
Total des investissements hors AP/CP		685 005,42	256 670,00

➤ Opérations sur Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

10 MARS 2026

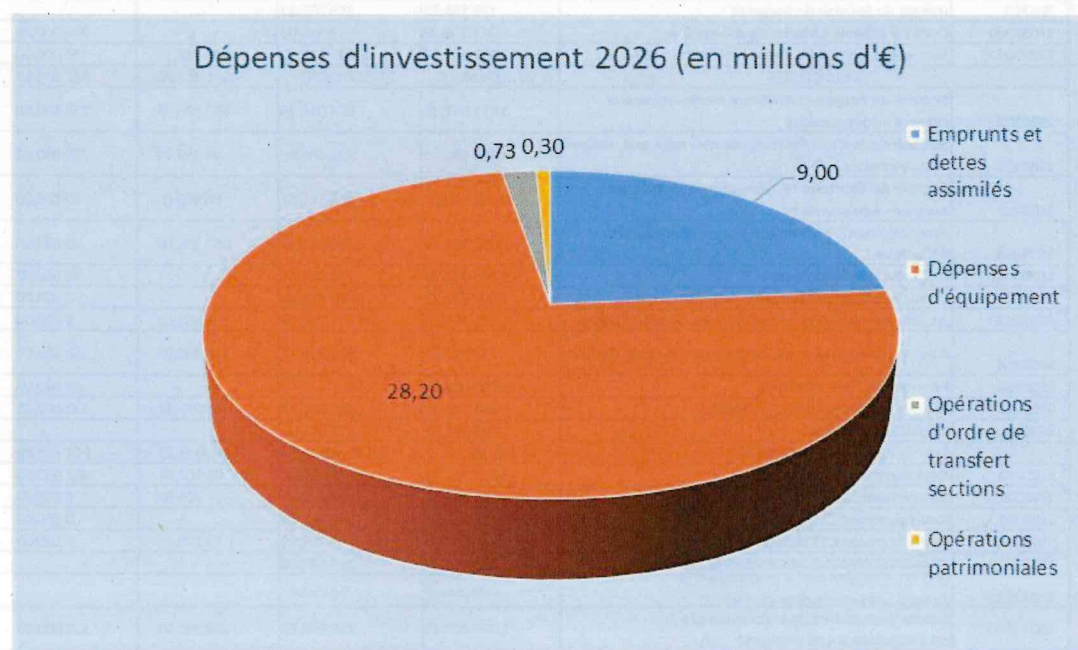
ID : 024-252405329-20260303-03_03_2026-DE

N° AP	N°Opération	Libellé Opération	Montant de l'Autorisation de programme	Crédits réalisés 31/12/2024	2025	2026
19101	COLLECTE		113 349 679,90	71 304 191,25	7 746 188,65	4 239 300,00
	1910101	Aménagements & Equipements Secteur Bergerac	19 170 533,40	11 668 286,17	1 911 447,23	1 390 800,00
	1910102	Aménagements & Equipements Secteur Belvès	14 728 578,37	13 073 338,09	902 240,28	453 000,00
	1910103	Aménagements & Equipements Secteur Montpon	12 508 890,59	11 297 663,21	703 727,38	207 500,00
	1910104	Opération OPREVERT : aménagements et équipements	120 864,09	120 864,09	-	-
	1910105	Système informatique & télécommunication (géoloc, système identification oures, lecteurs...)	652 500,32	436 858,40	215 641,92	-
	1910106	Aménagements & Equipements Secteur Nontron	-	-	-	-
	1910107	Aménagements & Equipements Secteur Gd Périgueux	23 977 763,87	18 690 229,93	3 257 533,94	730 000,00
	1910108	Aménagements & Equipements Secteur Thiviers	6 035 300,34	5 157 671,64	453 628,70	124 000,00
	1910110	Matériel collecte départemental	24 791 237,85	414 150,77	7 087,08	1 010 000,00
	201702	Hangar du Secteur de Bergerac	198 161,23	198 161,23	-	-
	14052020	Collecte Ribérac - Atelier de mécanique	243 546,00	3 546,00	-	240 000,00
19201	DECHETERIES		18 208 430,11	7 389 628,17	1 831 001,94	887 800,00
	1920101	Secteur de Bergerac : Aménagements- mise aux normes - équipements	1 611 852,89	674 014,46	682 838,43	255 000,00
	1920102	Secteur de Belvès : Aménagements- mise aux normes - équipements	1 338 840,16	993 680,96	74 359,20	270 800,00
	1920103	Secteur de Montpon : Aménagements- mise aux normes - équipements	1 006 445,87	852 545,87	86 900,00	67 000,00
	1920104	Aménagements et mise aux normes Secteur Grand Périgueux	2 063 999,23	1 299 631,23	669 368,00	95 000,00
	19201041	Dechetterie La Rampinsolle	3 043 092,99	33 092,99	-	10 000,00
	201802	Construction & équipements Déchèterie de Thenon	1 868 036,22	1 865 536,22	-	2 500,00
	15052020	Aménagements et mise aux normes Secteur Ribérac	271 353,98	131 703,98	134 650,00	5 000,00
	1920108	Aménagements et équipements déchèteries secteur Thiviers	738 094,17	570 764,17	114 830,00	52 500,00
	1920110	Renouvellement matériels	3 910 000,00	-	-	10 000,00
	1920121	Mises aux normes des déchèteries	1 554 060,58	166 004,27	68 056,31	120 000,00
	1920122	Déchèteries Mobiles	802 654,02	802 654,02	-	-
19202	CENTRE DE TRANSFERT		10 525 944,64	8 343 460,43	418 084,21	914 400,00
	1920201	Aménagement CT Bergerac	1 226 917,25	448 914,83	95 102,42	682 900,00
	1920202	Equipements Départementaux	683 202,05	673 302,05	900,00	9 000,00
	1920203	Aménagement CT Marçillac	311 781,10	303 781,10	-	8 000,00
	1920208	Aménagement CT Thiviers	378 869,60	9 169,60	13 200,00	6 500,00
	16032020	CT MONTPON/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	368 167,00	368 167,00	-	-
	16042020	UNITE DE BIOMASSE CT RAMPINSOLLE /AMENAGEMENT EQUIPEMENT	68 258,47	68 258,47	-	-
	16042020A	Centre de transfert de la Rampinsolle / aménagements équipements	1 086 408,73	219 458,73	188 950,00	178 000,00
	201707	Construction CT Belvès	6 402 340,44	6 252 408,65	119 931,79	30 000,00
	TRANSPORT		7 069 061,72	3 228 061,72	1 276 000,00	315 000,00
172020	17TRA19	Transport	7 069 061,72	3 228 061,72	1 276 000,00	315 000,00
19203	CENTRE DE TRI		5 285 325,26	4 883 743,13	336 582,13	65 000,00
	1920301	Aménagement des centres de tri : Rampinsolle	3 498 618,32	3 472 718,32	5 900,00	20 000,00
	1920302	Aménagement des centres de tri : Mardillac	1 786 706,94	1 411 024,81	330 682,13	45 000,00
19204	ENGINS ET EQUIPEMENTS TECHNIQUES		1 908 007,72	1 864 435,80	43 571,92	-
	1920401	Engins et matériels de broyage	942 059,72	898 487,80	43 571,92	-
	1920402	Compacteurs	965 948,00	965 948,00	-	-
19205	BATIMENTS ADMINISTRATIFS		10 195 916,29	7 352 132,29	737 384,00	906 400,00
	1920501	Antenne de l'ISD-ND	313 395,23	10 395,23	-	303 000,00
	1920502	Multi-sites	1 270 716,35	70 716,35	-	-
	1920503	Antenne de Belvès	8 207,45	8 207,45	-	-
	1920504	Antenne de Bergerac	2 044 941,82	1 043 541,82	624 000,00	377 400,00
	201801	Bâtiment administratif	6 558 655,44	6 219 271,44	113 384,00	226 000,00
19301	TRAITEMENT DES LIXIVIATS		2 078 208,45	320 949,84	62 258,61	1 695 000,00
	1930101	Pièces pour réparation	433 208,45	320 949,84	62 258,61	50 000,00
	1930102	STEP	1 645 000,00	-	-	1 645 000,00
19302	TRAVAUX BIOREACTEUR		31 672 315,40	15 088 130,41	1 046 184,99	3 538 000,00
	1930201	Construction casiers E1/E2	3 725 350,23	3 724 400,78	949,45	-
	1930202	Construction de casiers secteur F	4 285 352,93	2 953 567,39	996 785,54	335 000,00
	1930203	Construction de casiers secteur G	15 245 892,80	6 442,80	48 450,00	3 191 000,00
	1930220	Casiers Post Exploitation	12 000,00	-	-	12 000,00
	200718	Travaux bio-réacteur ISD-ND - Pour solde de l'opération	8 403 719,44	8 403 719,44	-	-
19401	SYSTEME D'INFORMATION		3 856 634,82	2 140 993,37	578 641,45	437 000,00
	1940101	Infrastructures, réseaux, parc télécommunications	1 174 345,27	792 823,70	381 521,57	-
	1940102	Renouvellement parc informatique, licences logiciels, imprimantes, copieurs	1 871 110,75	842 990,32	91 120,43	337 000,00
	1940103	Site internet et intranet	2 598,47	2 598,47	-	-
	1940104	Système de stockage des données, organisation des	672 312,34	368 812,89	103 499,45	100 000,00
	1940105	SIG	136 267,99	133 767,99	2 500,00	-
202101	CENTRE DE TRI DEPARTEMENTAL / CSR		50 244 205,68	4 588 044,70	30 965 160,98	14 691 000,00
	1920303	Centre de tri Départemental / CSR	50 244 205,68	4 588 044,70	30 965 160,98	14 691 000,00
202102	RENOUVELLEMENT FLOTTE VEHICULES		1 284 215,71	865 452,71	268 763,00	60 000,00
	20210225	Renouvellement flotte véhicules	1 284 215,71	865 452,71	268 763,00	60 000,00
202201	ATELIERS DE MAINTENANCE		2 178 832,87	1 550 078,48	229 754,39	199 000,00
	20220101	Atelier Bergerac	612 803,92	425 129,61	187 674,31	-
	20220125	Atelier Départemental	1 426 028,95	1 124 948,87	42 080,08	59 000,00
	20220102	Atelier Belvès	140 000,00	-	-	140 000,00
			257 856 778,57	128 919 302,30	45 539 576,27	27 947 900,00

1-2 Les dépenses d'ordre

Elles sont constituées par :

- La contrepartie de l'inscription en recettes de fonctionnement (quote-part des subventions d'investissement et reprise des provisions) pour un montant de 726 k€ (*chapitre 040*).
- Des opérations d'ordres patrimoniales dont la contrepartie se retrouve en recette d'investissement pour un montant de 300 k€ (*chapitre 041*).



2- Les recettes

Les recettes réelles sont estimées à 20 110 068,00 € (*non compris les restes à réaliser*) et les recettes d'ordre à 18 120 320,00 €.

Chapitre	Libellé	TOTAL BUDGET 2025	BUDGET PRIMITIF 2026
001	Résultat reporté d'investissement	6 035 213,45	-
021	Virement de la section de fonctionnement	8 952 254,50	-
040	Opérations d'ordre de transfert en section	17 002 822,00	17 820 320,00
041	Opérations d'ordre budgétaire	4 600 000,00	300 000,00
10	FCTVA	3 600 000,00	2 700 000,00
13	Subventions d'investissement perçues	672 341,00	742 470,00
16	Emprunts et dettes assimilées	19 511 594,74	16 667 598,00
23	Immobilisations en cours	500 000,00	-
TOTAL GENERAL		60 874 225,69	38 230 388,00

2-1 Les recettes réelles :

Pour financer ses investissements, le syndicat dispose pour l'année 2026 :

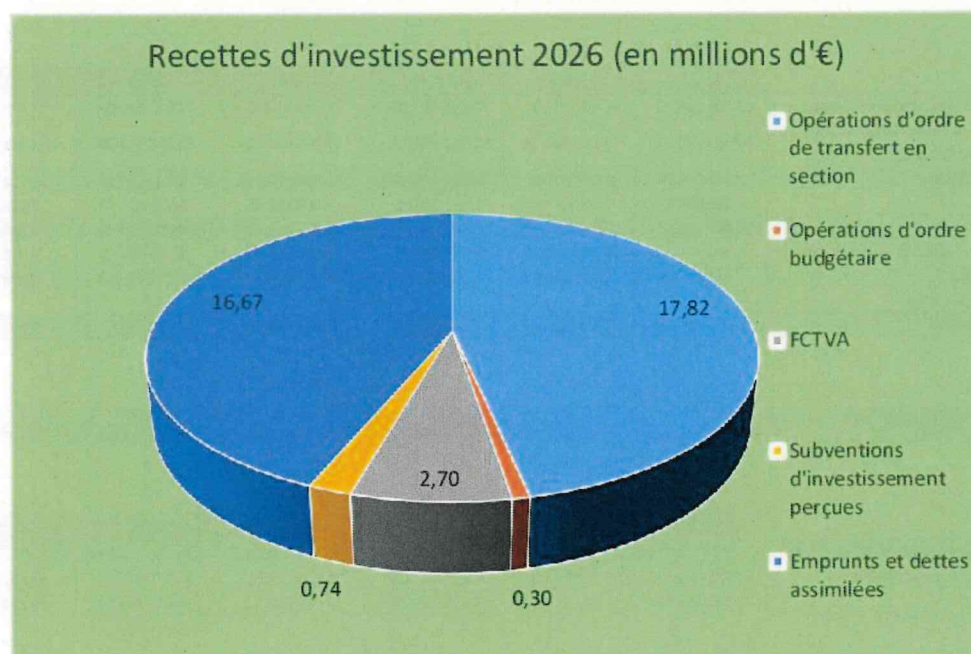
- De subventions (*chapitre 13*) pour un montant de 742 k€,
- Du FCTVA sur les travaux et acquisitions réalisés en 2024 à hauteur de 2,7 M€,

Un emprunt de 16,7 M€ est nécessaire au financement des dépenses d'équipement.

2-2 Les recettes d'ordre

Elles sont constituées par :

- Les amortissements des immobilisations (*chapitre 040*) pour un montant de 16,8M€,
- La Valeur Nette Comptable liée aux cessions (*chapitre 040*) pour un montant de 200 k€,
- Les dotations liées à la constitution d'un provisionnement pour les charges liées à la post exploitation de l'ISDND de Saint Laurent des Hommes (*chapitre 040*) pour un montant de 820 k€,
- Les opérations d'ordre patrimoniales en contrepartie des dépenses d'investissement pour un montant de 300 k€ (*chapitre 041*).



6. Les grandes masses budgétaires

7.1 Les masses budgétaires

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT	53 305 036,29	60 642 662,01	70 216 418,50	75 981 910,90	77 618 820,00	77 275 360,00
Ventes, produits, prestations de services	14 093 643,37	15 325 732,58	48 886 776,30	52 465 647,11	64 628 722,00	64 830 920,00
Ressources fiscales	-	-	-	-	-	-
Dotations & participations	32 118 222,50	38 292 610,08	11 705 971,03	13 342 118,55	1 684 518,00	1 360 940,00
Autres recettes réelles de fonctionnement	7 093 170,42	7 024 319,35	9 623 671,17	10 174 145,24	11 305 580,00	11 083 500,00
DÉPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	40 558 882,67	48 699 847,68	56 390 415,15	58 642 733,84	62 803 027,00	60 380 858,00
Charges à caractère général	22 800 403,12	27 928 277,77	30 630 245,89	31 000 565,81	33 494 230,00	31 774 598,00
Charges de personnel	16 733 357,45	19 719 840,77	23 993 792,10	25 305 423,82	25 801 569,00	24 612 210,00
Charges de gestion courante	470 235,62	504 686,57	569 037,00	938 491,80	1 025 228,00	1 327 200,00
Intérêts	554 886,48	547 042,57	1 197 340,16	1 398 252,41	1 985 000,00	2 036 850,00
dont intérêts sur ligne de trésorerie	-	-	9 884,11	49 958,85	-	-
Autres dépenses réelles de fonctionnement	-	-	-	-	497 000,00	630 000,00
RECETTES RELLES D'INVESTISSEMENT	14 058 719,91	21 257 734,46	22 850 611,25	12 405 195,66	24 321 844,74	20 310 068,00
Dotations et subventions	2 058 719,91	4 524 608,29	5 679 288,89	6 593 498,58	4 272 341,00	3 442 470,00
Cessions d'immobilisation et autres	-	733 126,17	2 671 322,36	811 697,08	120 000,00	200 000,00
Emprunts	12 000 000,00	16 000 000,00	14 500 000,00	5 000 000,00	19 929 503,74	16 667 598,00
DÉPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT	24 117 402,85	33 764 765,26	30 870 018,10	31 954 059,98	55 109 582,00	37 204 571,00
Dépenses d'équipement	18 994 478,41	27 398 064,45	22 637 643,33	21 781 735,55	46 224 582,00	28 204 571,00
Remboursement du capital	5 122 924,44	6 366 700,81	7 982 310,73	8 848 139,43	8 700 000,00	9 000 000,00
Autres dépenses financières d'investissement	-	-	250 064,04	1 324 185,00	185 000,00	-

7.2 Les soldes financiers

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement	53 305 036,29	60 642 662,01	70 216 418,50	75 981 910,90	77 618 820,00	77 275 360,00
Dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts de la dette)	40 003 996,19	48 152 805,11	55 202 959,10	57 294 440,28	60 818 027,00	58 344 008,00
ÉPARGNE DE GESTION	13 301 040,10	12 489 856,90	15 013 459,40	18 687 470,62	16 800 793,00	18 931 352,00
Intérêts	554 886,48	547 042,57	1 197 340,16	1 398 252,41	1 985 000,00	2 036 850,00
ÉPARGNE BRUTE	12 746 153,62	11 942 814,33	13 816 119,24	17 289 218,21	14 815 793,00	16 894 502,00
Remboursement structurel du capital	5 122 924,44	6 366 700,81	7 982 310,73	8 848 139,43	8 700 000,00	9 000 000,00
ÉPARGNE NETTE	7 623 229,18	5 576 113,52	5 833 808,51	8 441 078,78	6 115 793,00	7 894 502,00
Annuité payée par les tiers	-	-	-	-	-	-
AUTOFINANCEMENT	7 623 229,18	5 576 113,52	5 833 808,51	8 441 078,78	6 115 793,00	7 894 502,00

7. La dette

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Capacité de désendettement (en années)	4,07	6,37	5,98	4,60	6,13	5,83
Encours de dette (au 31/12/N)	51 824 653,80	76 122 793,09	82 640 482,36	79 600 173,31	90 829 677,05	98 497 275,05
Épargne brute	12 746 153,62	11 942 814,33	13 816 119,24	17 289 218,21	14 815 793,00	16 894 502,00

L'encours de la dette s'élèverait au 31 décembre 2026 à 98 497 275 euros.

La capacité de désendettement est estimée à 5,83 ans.

Au global, ces évolutions permettront de dégager une épargne nette de l'ordre de 7,89 M€.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

11 0 MARS 2026

SLOW

S.M.D 3 - SYND. MIXTE 3D PERIGUEUX - BP - 2026

ID : 024-252405329-20260303-03_03_2026-DE

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 20 votants

VOTES :

Pour : 38 Jax

Contre :

Abstentions : 1 Jax

Date de convocation : 25/02/2026

Présenté par Le Président,

A Coulounieix-Chamiers le 03/03/2026

Le Président,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session ordinaire

A ordinaire, le 03/03/2026

Les membres de l'assemblée délibérante,

Madame CABIROL BRIGITTE	
Madame MOLLETON Marjorie	
Madame REYS HELENE	Remplace M. PROSTANO
Madame ROUX Evelyne	
Madame SALINIER Bernadette	
Monsieur BEAU Jean-Marcel	
Monsieur BOIDE Thierry	
Monsieur BOUSQUET Dominique	SUPPLÉANT M. COLIN
Monsieur CAZES Jean-Pierre	
Monsieur CIPIERRE Thierry	
Monsieur COLBAC Francis	
Monsieur COUSTILLAS Hervé	
Monsieur DESPORT Johann	
Monsieur DESSALLES Jean-Louis	
Monsieur DOBBELS Michel	
Monsieur DONNETTE Michel	
Monsieur DUBOS Jean-Paul	
Monsieur FARGEAS Vincent	
Monsieur GAUTHIER Frédéric	
Monsieur JAUBERTIE Pierre	

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

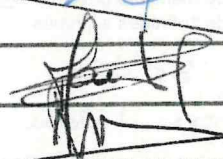
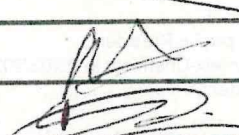
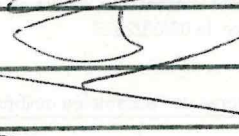
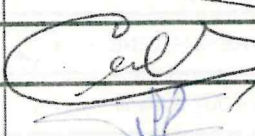
Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le 11 0 MARS 2026

ID : 024-252405329-20260303-03_2026-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

D

Monsieur KUSTER Gè	
Monsieur LE MAO Daniel	
Monsieur MARTY Alain	
Monsieur MELOTTI Marc	
Monsieur ORHAND Serge	
Monsieur PEYRAT Jérôme	
Monsieur PEYROU Alain	
Monsieur PROTANO Pascal	
Monsieur RIVAUD Vincent	
Monsieur ROUSSEAU Philippe	
Monsieur ROUSSEL François	
Monsieur TEILLAC Gérard	
Monsieur TRIFFE Bernard	
Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.	

Certifié exécutoire par Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

20 Mars 2026
A Coulounieix-Chamiers, le
03/03/2026



Le Président

Pascal PROTANO